

ASSEMBLÉE DU 22 JANVIER 2014
À 17 : 00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -
N/D: 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de la session;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption des procès-verbaux (27 novembre 2013);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité

2.1.1 Règlements numéros 119-78-2013 et 156-14-2013 de la Ville de L'Assomption;

2.1.2 Autres, s'il y a lieu;

2.2 - SADR :

2.2.1 Déclaration de conformité à la CMM sur son PMAD;

2.3 - Stratégies de relance économique;

2.3.1 Lettre d'appui au Cégep régional de Lanaudière pour le projet CCTT;

2.3.2 Lettre d'appui au Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière;

2.3.3 Appel d'offres pour détermination d'une vision économique d'avenir (axe 3)

2.3.3.1 Critères d'évaluation;

2.3.3.2 Formation du comité de sélection;

2.3.4 Octroi d'un mandat, suite des travaux d'identification des projets d'entreprises;

2.4 - Enveloppe budgétaire en cartographie pour l'aménagement;

3. - **ADMINISTRATION**

- 3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;
- 3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 novembre 2013;
- 3.3 - Règlement décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, pour l'exercice financier 2014, suivant les articles 148, 975 et 976 du *Code municipal du Québec*, et les articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3.4 - Résolution pour autoriser la préfète ainsi que le directeur général à payer les comptes déjà approuvés au budget de l'année 2014 et établis à 29 002 767 \$;
- 3.5 - Confirmation du prolongement du contrat de la ressource temporaire en aménagement;
- 3.6 - Dépôt du décret de la population 2014;
- 3.7 - Édifice Lafortune :
- 3.7.1 Contrat de conciergerie;
- 3.7.2 Contrat de déneigement des entrées;
- 3.8 - Affectation du surplus 2013 pour les projets en culture;

3.9 - Enveloppe budgétaire pour mandat général en cartographie dans les dossiers touchant l'environnement;

4. - **AUTRES SUJETS**

4.1 - CLD de la MRC de L'Assomption :

4.1.1 Transfert de fonds au CLD pour l'année 2014;

4.2 - Transport collectif :

4.2.1 Autoriser le CRTL dans le dossier de l'acquisition des licences d'accès client Windows (CAL) par la STM;

4.2.2 Mandater notre conseiller juridique pour préparer un avenant modifiant la clause d'indexation pour la variation du prix du carburant diesel ainsi que celle des véhicules au contrat de transport en commun;

4.2.3 Transfert d'équipements dans de nouveaux autobus;

4.3 - Nomination à la CCRNT de la CRÉ de Lanaudière;

4.4 - Écoparc :

4.4.1 Entente avec l'ARPE-Québec (récupération de matériels électroniques);

4.5 - CIEL :

4.5.1 Renouvellement de l'entente spécifique du CIEL;

4.5.2 Participation du MAPAQ;

4.6 - Varia ;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.